



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise De ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 13 mars 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 28/03/2024, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 29/03/2024, la loi l'autorisant à délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum comme évoqué dans l'article 6.3 du règlement intérieur du SMIDDEST.

Etaient présents : Mme Françoise DE ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; M. Louis CAVALEIRO, M. Jean-Pierre GERVREAU.

Etaient excusés : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, M. Jean PROU, M. Jackie BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Virginie JOUVE, Mme Joëlle MARIE REINE SCIARD, M. Rémi JUSTINIEN, M. Olivier ESCOTS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Vincent BARRAUD, M. Stéphane COTIER.

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN (représentée par Mme Ghislaine GUILLEN), M. Cyril PENAUD (représenté par M. Jean-Pierre GERVREAU).

Etaient également présents : M. Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Magali LEFEBVRE, Rédactrice SMIDDEST

Président de séance : Mr Jean-Pierre GERVREAU.

Secrétaire de séance : M. Louis CAVALEIRO.

Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente du SMIDDEST se retire, et M. Jean-Pierre GERVREAU, prend la présidence de la séance et procède au vote.

Délibération N° 2024-02-08  
Budget Principal 2023, Budget Annexe Eau 2023 et Budget Annexe Cordouan 2023  
Approbation des comptes administratifs

Membres en exercice : 17

Membres présents : 04

Suffrages exprimés : 03

Pour : 03

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement intérieur du SMIDDEST et son article 6.3 ;

Vu le PV du CS du 28/03/2024, constatant la non atteinte du quorum ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable ;

Vu le projet de compte administratif présenté aux délégués ;

Considérant que le compte administratif présenté est conforme aux comptes de gestion du comptable assignataire ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article unique : d'approuver les comptes administratifs du Budget Principal 2023, du Budget Annexe Eau 2023 et du Budget Annexe Cordouan 2023 ainsi établis :

❖ **Budget principal 2023**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : - 1 094 465,00 €

Recettes : + 1 202 307,02 €

Résultat de l'exercice : + 107 842,02 €

Résultat reporté 2022 + 240 229,59 €

Résultat de clôture 2023 + 348 071,61 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : - 64 098,14 €

Recettes : + 8 013,09 €

Résultat de l'exercice - 56 085,05 €

Résultat reporté 2022 + 15 5984,41€

Part affectée investissement 0,00 €

Résultat de clôture 2023 + 99 899,36 €

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

❖ **Budget Annexe Eau 2023**

FONCTIONNEMENT

|                                 |                       |
|---------------------------------|-----------------------|
| Dépenses :                      | - 460 098,04 €        |
| Recettes :                      | + 401 272,98 €        |
| <b>Résultat de l'exercice :</b> | <b>- 58 825,06 €</b>  |
| <u>Résultat reporté 2022</u>    | <u>+ 27 5158,69 €</u> |
| <b>Résultat de clôture 2023</b> | <b>+ 216 333,63 €</b> |

❖ **Budget Annexe Cordouan 2023**

FONCTIONNEMENT

|                                 |                       |
|---------------------------------|-----------------------|
| Dépenses :                      | - 527 829,96 €        |
| Recettes :                      | + 485 978,19 €        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | <b>- 41 851,77 €</b>  |
| Résultat reporté 2022           | + 216 040,31 €        |
| Part affectée investissement    | 0,00 €                |
| <b>Résultat de clôture 2023</b> | <b>+ 174 188,54 €</b> |

INVESTISSEMENT

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| Dépenses :                      | - 12 624,96 €        |
| Recettes :                      | + 10 128,89 €        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | <b>- 2 496,07 €</b>  |
| <u>Résultat reporté 2022</u>    | <u>+ 25 112,18 €</u> |
| <b>Résultat de clôture 2023</b> | <b>+ 22 616,11 €</b> |

Ces comptes administratifs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Floirac, le 8 avril 2024.

Le Président de séance,

Jean-Pierre GERVREAU

Le secrétaire de séance

Louis CAVALEIRO


